

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	23	
Représentés :	9	
Non représentés :	1	
		Séance du 17 septembre 2024
Votants :	32	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze septembre sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie GARNERO, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Quentin ROUVIERE, Nadège AZZINARI, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Frédéric BRES.		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Budget annexe St Hilaire : Option pour l'assujettissement à la TVA

Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, explique que le projet d'aménagement chemin Saint Hilaire – quartier Peyriguis se rattachant à l'exercice d'une activité soumise à la TVA, il vous est proposé d'opter pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe St Hilaire et ce à effet rétroactif au 1er janvier 2024 (déclaration de TVA trimestrielle).

Le Conseil Municipal, Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 257 du Code Général des impôts

Considérant la nécessité d'assujettir à la TVA le budget annexe St Hilaire et ce à effet rétroactif au 1er janvier 2024 (déclaration de TVA trimestrielle)

DECIDE d'opter pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe St Hilaire et ce à effet rétroactif au 1er janvier 2024 (déclaration de TVA trimestrielle)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
 Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le :

Publié le :

Notifié le :

08 OCT. 2024
 08 OCT. 2024

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance